

Bureau du 14 octobre 2002

Décision n° B-2002-0911

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Ecole d'infirmières et d'assistantes de service social de Lyon - Ecole Rockefeller - Avenants aux marchés de maîtrise d'oeuvre - Ordonnancement, pilotage et coordination - Sécurité protection de la santé - Contrôle technique**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiment

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération en date du 18 mars 2002, le conseil de Communauté a approuvé le nouveau montant de l'opération concernant les travaux à réaliser à l'école Rockefeller, soit 11 034 260 € TTC (l'ancien montant était de 8 595 076 € TTC). Ce nouveau montant comprend le montant des avenants mentionnés ci-dessous.

Cette augmentation résulte de la nécessité de réhabiliter la totalité des locaux de l'école pour répondre aux besoins accrus de formation aux métiers de la santé et notamment pour les élèves infirmières dont les promotions ont été portées de 130 à 180 élèves par an.

Compte tenu de l'augmentation du coût des travaux de réhabilitation, il est nécessaire de passer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre et aux autres contrats de prestations intellectuelles (OPC, SPS et contrôle technique).

1° - Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre :

Le 19 janvier 2001, le marché n° 010166 A a été notifié au groupement Eyraud-Traynard-Lebayle-Berga-Voutay pour un montant de 568 253,71 € HT.

Ce marché a fait l'objet d'un avenant de substitution pour transférer le marché de la société Eyraud-Traynard à la société Metropolis (mandataire du groupement).

Le présent avenant s'élève à 149 746,29 € HT et représente une augmentation de 26,35 % du marché initial. Le montant serait porté à 718 000 € HT ;

2° - Avenant n° 1 au marché de sécurité protection de la santé (SPS) :

Le 18 décembre 2001, le marché n° 010783 W a été notifié à la société Alpes contrôles coordination sécurité pour un montant de 19 530 € HT.

Le présent avenant s'élève à 4 025 € HT et représente une augmentation de 20,61 % du marché initial. Le montant serait porté à 23 555 € HT ;

3° - Avenant n° 1 au marché d'ordonnancement pilotage et coordination (OPC) :

Le 7 janvier 2002, le marché n° 020166 V a été notifié à la société Axiome pour un montant de 30 020,26 € HT.

Le présent avenant s'élève à 3 965,24 € HT et représente une augmentation de 13,21 % du marché initial. Le montant serait porté à 33 986,20 € HT.

La commission permanente d'appel d'offres a émis un avis favorable et motivé sur ce dossier le 26 juillet 2002 ;

4° - *Avenant n° 1 au marché de contrôle technique* :

Le 6 avril 2001, le marché n° 010314 L a été notifié à la société Cete Apave Lyonnaise pour un montant de 69 592,98 € HT.

Le présent avenant s'élève à 9 669,66 € HT et représente une augmentation de 13,89 % du marché initial. Le montant serait porté à 79 262,64 € HT.

La commission permanente d'appel d'offres a donné un avis favorable et motivé à ces projets d'avenants le 4 octobre 2002 ;

Vu lesdits avenants ;

Vu l'avis favorable et motivé de la commission permanente d'appel d'offres ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 et celle du 18 mars 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve lesdits avenants.

2° - Autorise monsieur le président à signer les avenants et à accomplir tous les actes y afférents.

3° - La dépense de 167 406,19 € HT (total des quatre avenants) sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercices 2002 et suivants - opération 0467.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007 et fera l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 10 709 239 € en dépenses et 8 826 798 € en recettes, à répartir selon l'échéancier suivant en dépenses :

- 1 607 880 € en 2002,
- 6 891 763 € en 2003,
- 2 171 789 € en 2004,
- 37 807 € en 2005 et au-delà,

et en recettes :

- 1 561 823 € en 2002,
- 5 501 780 € en 2003,
- 1 734 473 € en 2004,
- 28 722 € en 2005 et au-delà,

comptes 0 458 162 en dépenses et 0 458 262 en recettes - fonction 0 023 - centre budgétaire 5720 - centre de gestion 572 200 - opération 0467.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,